

REGLEMENT  
ACCUEIL DE LOISIRS  
« RIBAMBELLE »

Chemin du Bois de l'Arche 19700 SEILHAC

---

**Le règlement suivant s'applique le mercredi, ainsi que pendant les petites et grandes vacances.**

- ❖ La fréquentation du Centre nécessite une inscription préalable.
- ❖ Une fiche sanitaire doit être obligatoirement jointe lors de l'inscription.
- ❖ Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes figurant sur l'autorisation fournie lors de l'inscription.
- ❖ Pendant les temps de garderie (7H-9H et 17H-19H) les enfants sont sous la surveillance du personnel, cependant aucune activité n'est organisée.
- ❖ Lorsqu'une sortie d'une journée est prévue à l'extérieur, les parents sont informés à l'avance en particulier pour les enfants qui ne fréquentent le centre qu'à la demi-journée.
- ❖ Aucun argent de poche ou objet de valeur ne doit être apporté au centre qui décline toute responsabilité.
- ❖ **Compte tenu d'un certain nombre de factures impayées, toute somme non réglée dans un délai d'un mois entraînera le refus de la prise en charge de l'enfant dans la structure.**